



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.11.2004 Bulletin 2004/47

(51) Int Cl.7: **F21V 17/06**

(21) Numéro de dépôt: **04360051.9**

(22) Date de dépôt: **14.05.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(71) Demandeur: **Société COREP
33130 Begles (FR)**

(72) Inventeur: **Goimard, André-Jean
33130 Begles (FR)**

(30) Priorité: **16.05.2003 FR 0305991**

(54) **Système de fixation pour abat-jour**

(57) La présente invention concerne un système de fixation pour abat-jour.

Ledit système permet de maintenir un abat-jour (6) aussi bien sur une petite qu'une grande douille électrique.

Ladite fixation comprend deux rondelles concentriques (7) et (9) reliées entre elles par des ponts (1)

à rompre.

Un tel abat-jour peut être utilisé tel que, pour être fixé sur une petite douille électrique.

Pour être fixé sur une grande douille, il suffit de rompre lesdites pont. puis de dégager la petite rondelle intérieure.

L'invention concerne l'industrie de luminaires et des abat-jour.

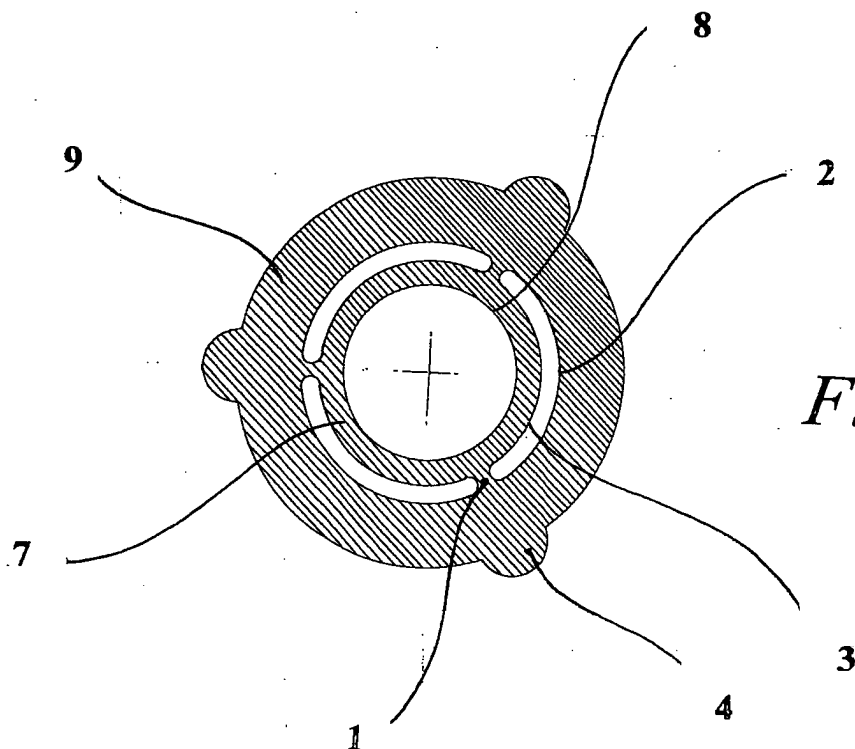


Fig. 4

Description

[0001] La présente invention a pour objet à titre de produit industriel nouveau, un système de fixation des abat-jour sur des douilles électriques.

[0002] On connaît déjà des systèmes composés d'une bague ou couronne appelée communément une rondelle et sur laquelle sont soudées ou moulées des branches reliant cette rondelle à la carcasse des abat-jour.

[0003] La fixation des abat-jour sur les douilles électriques destinées à recevoir des ampoules d'éclairage, est alors aisée. Il suffit d'emmancher la douille dans ladite rondelle puis d'y visser un écrou afin de prendre cette rondelle en sandwich.

[0004] Il existe actuellement deux diamètres de douilles utilisées universellement, soit une petite douille norme E 14 et une grande douille norme E 27.

[0005] Cette diversité de douilles pose un grand problème aux fabricants d'abat-jour qui sont souvent obligés de produire et de stocker deux versions d'un même modèle d'abat-jour, à savoir, une version avec une petite rondelle pour les douilles E 14 et une version grand modèle pour les douilles E 27.

[0006] La présente invention vise à remédier à cet inconvénient et se rapporte à un système de fixation des abat-jour qui permet de maintenir ceux-ci invariablement soit sur une grande douille soit sur une petite douille.

[0007] L'invention sera bien comprise en se référant à la description ci-dessous ainsi qu'aux dessins annexés et dont :

la figure 1 est une vue de face d'un abat-jour,
la figure 2 est une coupe verticale de face d'un abat-jour à quatre branches, muni du présent système,
la figure 3 est une vue de dessous du présent système, équipant un abat-jour à trois branches,
la figure 4 est une coupe horizontale du présent système.
la figure 5 est une coupe fraction basse de la coupe verticale du présent système.

[0008] Ainsi, le présent système est constitué par un jeu de deux rondelles concentriques qui sont reliées entre elles par une partie à rompre, de manière à ce que la petite rondelle interne puisse être détachée de la grande rondelle externe.

[0009] Ladite partie à rompre (1) est située entre le diamètre intérieur (2) de ladite grande rondelle et le diamètre extérieur (3) de la petite rondelle,

[0010] La rondelle, de l'intérieur (7) a un diamètre intérieur (8) sensiblement égal à celui d'une petite douille électrique,

[0011] L'autre rondelle, soit celle de l'extérieur (9) , a un diamètre intérieur sensiblement égal à la taille d'une grande douille électrique.

[0012] Ladite partie à rompre est constituée par trois

ponts reliant lesdites rondelles entre elles. et en ce que lesdits ponts ont une taille, et une configuration leurs permettant d'être rompus aisément.

[0013] Si cet abat-jour est destiné à être maintenu par une petite douille, il peut être monté tel que, sans autre manipulation.

[0014] Si par contre, cet abat-jour est destiné à être maintenu par une grande douille, il suffit de rompre ladite partie à rompre, puis de dégager la petite rondelle intérieure, ne laissant ainsi substituer que la grande rondelle externe.

[0015] L'ensemble de ce système est réalisé en matière plastique.

[0016] Ledit système, est relié par des branches (4) , à ladite carcasse (5) et au dit abat-jour (6)

[0017] Les deux rondelles ainsi constituées sont réalisées d'un seul tenant avec les branches qui rejoignent la carcasse de l'abat-jour.

[0018] Enfin, les deux rondelles ainsi constituées, lesdites branches, ladite carcasse et ledit abat-jour sont réalisés d'un seul tenant sur une presse à injecter les matières plastiques.

[0019] Le présent système de fixation d'abat-jour n'est pas limité aux dessins et à la description ci-dessus et de nombreuses modifications peuvent y être apportées sans pour autant sortir de son champ d'application, ainsi,

il peut y avoir un nombre de branches, supérieur ou inférieur à celui mentionné,

il peut y avoir un nombre de ponts, supérieur ou inférieur à celui mentionné,

il peut y avoir un nombre de rondelles, supérieur à celui mentionné,

les ponts peuvent avoir une autre configuration que celle représentée,

ladite partie à rompre peut être une simple partie plus faible que lesdites rondelles et être située entre ces dernières.

le système peut être réalisé en métal ou en toutes sortes de matières,

le système peut être obtenu par découpage, par moulage, par thermoformage, par usinage ou par tout autre moyen connu en soi,

le système peut avoir d'autres proportions et dimensions que celles représentées,

[0020] Le présent système de fixation a de nombreux avantages, dont celui d'éviter une double fabrication et commercialisation d'un même modèle d'abat jour.

Revendications

1. Système permettant la fixation d'un abat-jour sur une douille pour ampoule électrique **caractérisé en ce que**, ledit système comporte des moyens qui lui permettent de maintenir un abat-jour aussi bien sur une douille électrique de petit diamètre que sur une douille électrique de grand diamètre,

et **en ce que** lesdits moyens sont constitués par un jeu de deux rondelles concentriques,
 et **en ce que** l'une desdites rondelle, soit celle de l'intérieur (7), a un diamètre intérieur sensiblement égal à celui d'une petite douille électrique, 5
 et **en ce que** l'autre desdites rondelle, soit celle de l'extérieur (9), a un diamètre intérieur sensiblement égal à la taille d'une grande douille électrique,
 et **en ce que** les deux dites rondelles sont maintenues entre elles par des parties à rompre, 10
 et **en ce que** lesdites parties à rompre sont des ponts (1) entre lesdites rondelles,
 et **en ce que** lesdits ponts ont une taille, et une configuration leurs permettant d'être rompus aisément
 et **en ce que** lesdits ponts, une fois rompus permettent de dégager la petite rondelle intérieure , 15
 et **en ce que** ledit abat-jour ainsi constitué peut être fixé tel que sur une petite douille,
 et **en ce que** ledit abat-jour ainsi constitué peut, après rupture desdits ponts et dégagement de ladite rondelle intérieure, être fixé sur une grande douille, 20
 et **en ce que** ladite partie à rompre est située entre le diamètre intérieur de ladite grande rondelle et le diamètre extérieur de la petite rondelle, 25
 et **en ce que** lesdites rondelles et lesdites parties à rompre sont réalisées d'une seule pièce,
 et **en ce que** lesdites rondelles et lesdites parties à rompre sont réalisées en matière plastique,
 Ladite pièce, est relié par des branches (4), à une carcasse (5) et a un abat-jour (6) 30
 et **en ce que** ladite pièce, lesdites branches, ladite carcasse et ledit abat-jour sont réalisés en matière plastique d'une seule pièce, obtenue par moulage sur une presse à injecter. 35

2. Système selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** lesdites rondelles concentriques et ladite partie à rompre sont réalisées en métal.

40

45

50

55

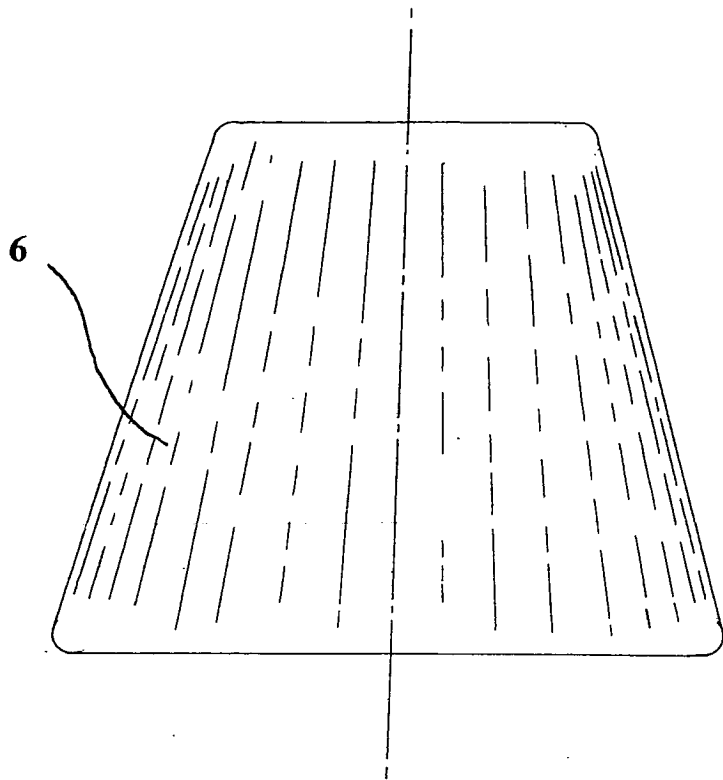


Fig. 1

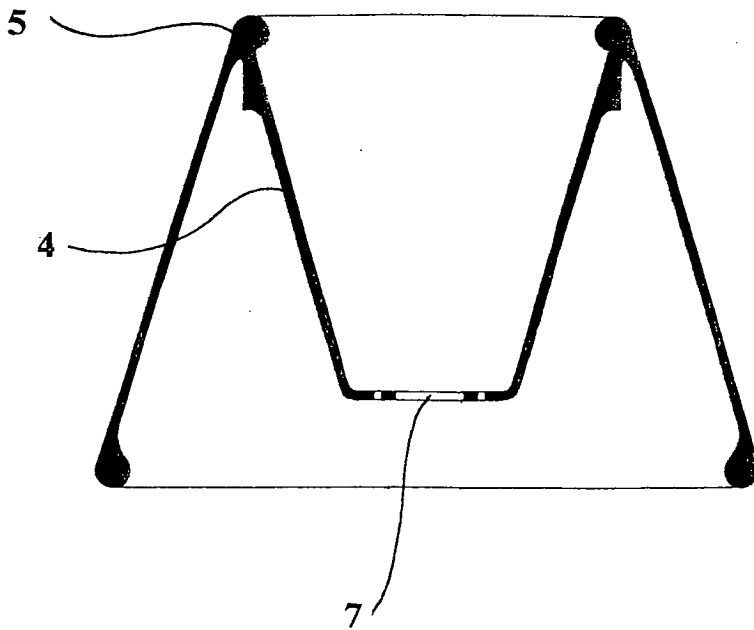


Fig. 2

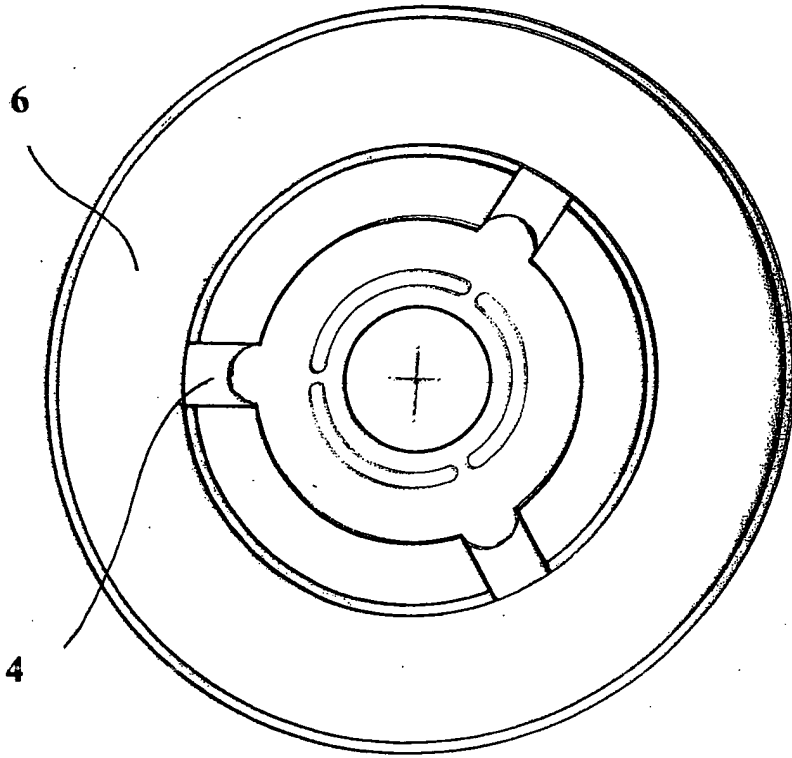


Fig. 3

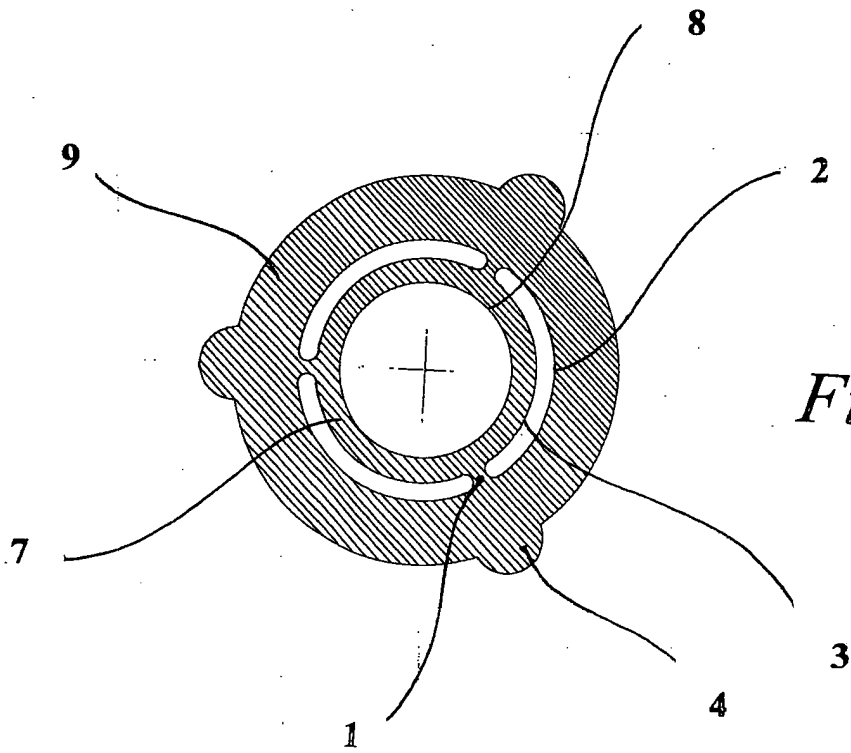


Fig. 4

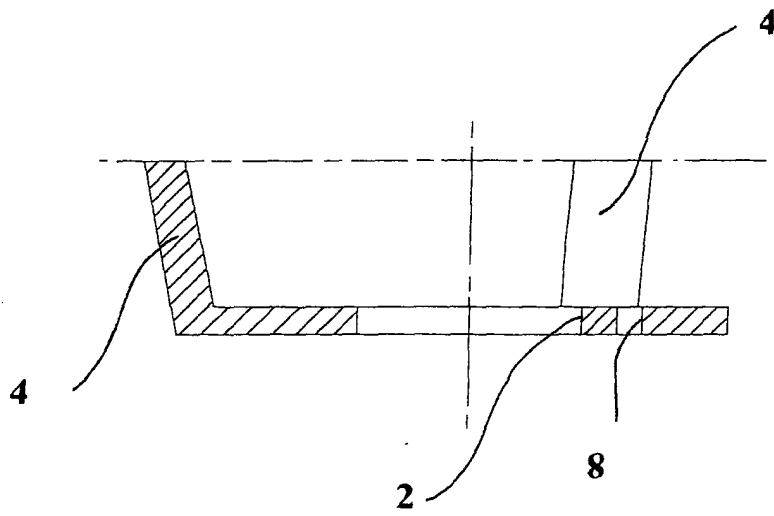


Fig. 5